
DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 18 janvier 2011

Afférents au CM : 11

L'an Deux Mil Onze, le dix-huit janvier à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul CREPIN, 2^{ème} Adjoint, en l'absence du Maire et du 1^{er} Adjoint.

Exercice : 11

Présents : 9

Convocation du 10 janvier 2011

Présents : Tous les membres en exercice étaient présents, sauf Monsieur BEGUIN Jean-Marc, Maire et Madame LAUNER Martine, 1^{er} Adjointe (absents excusés)

Monsieur Eric NEVEU a été élu secrétaire de séance.

N°201101/01

OBJET :**AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE ET TEMPORAIRE DU LOGEMENT COMMUNAL 9 RUE HENRI MARTIN**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la nouvelle demande de Mme Florence CHAMBERT, champillonaise, afin de louer le logement communal 9 rue Henri Martin qui est libre depuis plusieurs mois, car elle se trouve actuellement en situation précaire. Sa situation financière nécessite de la part de la Commune de revoir le montant du loyer mensuel actuel (751,72€)

Les membres du Conseil présents envisagent de proposer à Mme Florence CHAMBERT une convention d'occupation à titre précaire et temporaire de 1 ans et 15 jours, du 15 février 2011 au 29 février 2012, pour ce logement communal. Une redevance mensuelle de 500€ sera demandée, sous les réserves que Mme Florence CHAMBERT s'engage dans une démarche active de recherche d'un logement adapté à ses besoins et que ses parents, Mr et Mme Jacques CHAMBERT, se portent caution pour elle.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE A L'UNANIMITE** la demande de Mme Florence CHAMBERT et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention d'occupation à titre précaire et temporaire selon les conditions énumérées ci-dessus avec Melle Florence CHAMBERT.

Pour extrait conforme.**Pour le Maire absent, le Président de séance,**
Jean-Paul CREPIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture d'Epernay le :



Sous-Préfecture

-9 FEV. 2011

D'EPERNAY